

DynaM – Release 14.11.2012

Info: ONSS: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ [peter.vets@onss.fgov.be](mailto:peter.vets@onss.fgov.be)  
HIVA: Vicky Heylen ▪ Tél. 016 32 31 17 ▪ [vicky.heylen@kuleuven.be](mailto:vicky.heylen@kuleuven.be)

## Dynamiques sur le marché de l'emploi belge. Juin 2005 - juin 2011

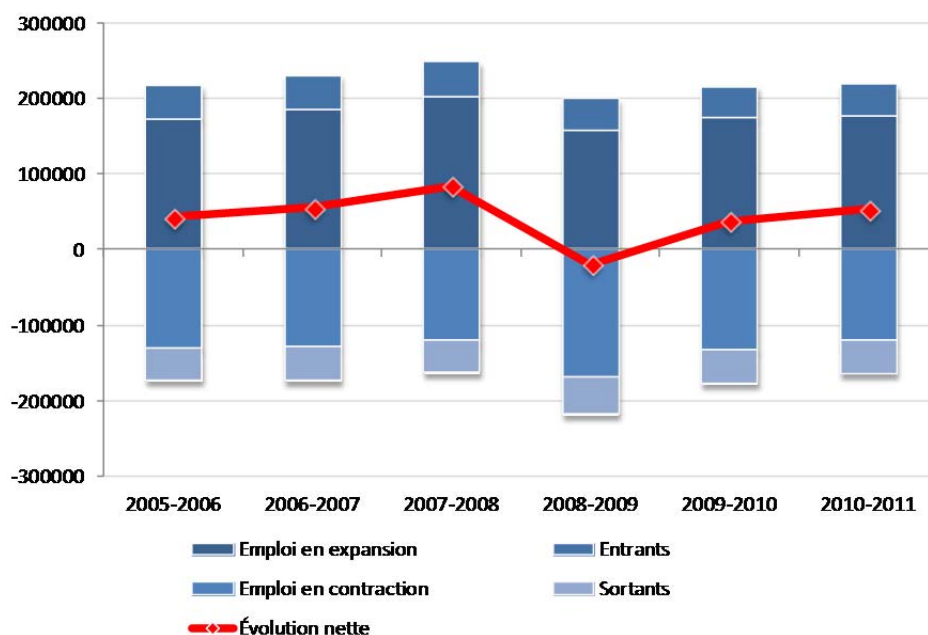
L'évolution de l'emploi au cours d'une période est le solde de la croissance ou de la diminution des emplois auprès de chaque employeur. Derrière les statistiques de l'évolution de l'emploi se cachent donc deux mouvements, celui de la création et celui de la destruction d'emplois. On parle de création d'emplois si dans une entreprise le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence, ici juin 2011, est plus élevé qu'au début de la période, soit juin 2010. L'employeur sera libellé comme 'entrant' s'il n'occupait personne au début de la période, ou comme 'entreprise en expansion' dans les autres cas. Dans le cas où le nombre de postes de travail dans une entreprise à la fin de la période de référence est moins élevé, on parle de destruction d'emplois. Les entreprises seront soit libellées comme entreprise en contraction, soit comme sortantes. Dans les release DynaM, les développements les plus récents sur les dynamiques sur le marché du travail sont brièvement mis en évidence. Pour les chiffres complets, nous vous renvoyons au site web [www.dynam-belgium.org](http://www.dynam-belgium.org).

Par rapport au release précédent, l'application DynaM a été étendue dans deux directions. D'un côté, des données plus récentes sont disponibles, à savoir celles couvrant la période de juin 2010 jusqu'à juin 2011. D'un autre côté les chiffres concernant la période de juin 2005 jusqu'à juin 2007 sont mis à disposition sur le site web. Cette extension de la série temporelle permet de situer les évolutions actuelles dans une perspective plus large.

### 1. Les chiffres essentiels

Entre juin 2010 et juin 2011, quelque 218 200 emplois ont été **créés** au sein d'entreprises en expansion et auprès d'employeurs qui démarraient leur activité alors que 164 200 **destructions** d'emploi étaient enregistrées dans des entreprises en contraction ou n'occupant plus de personnel. Par conséquent, les statistiques de l'emploi ont révélé une croissance de l'ordre de 1,4% ou 54 100 emplois, après la diminution de l'emploi vécue pendant les années de crise 2008 et 2009. Cette croissance est comparable à celle enregistrée au cours de la période 2005-2007 où la croissance était stable. La croissance actuelle résulte d'une baisse du nombre d'emplois supprimés par rapport à la période 2009-2010 alors que la création d'emplois est restée au même niveau.

Graphique 1 Création et destruction d'emplois en Belgique (juin 2005-juin 2011)



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

- Réallocation d'emplois par les employeurs en expansion et en contraction

Pendant la période 2010-2011, les créations d'emplois ont été principalement le fait d'**entreprises en expansion**: on leur doit 176 500 nouveaux emplois ce qui représente plus de 80% du total des créations d'emploi. L'augmentation du nombre d'emplois créés est restée très limitée.

Entre juin 2010 et juin 2011, 119 200 emplois ont été supprimés dans les **entreprises en contraction**. Ces pertes d'emplois sont en recul par rapport à la période 2009-2010. Il y avait à peu près autant d'employeurs à revoir leurs effectifs à la baisse mais ceux qui ont dû s'y résoudre ont supprimé, en moyenne, moins d'emplois.

Tableau 1 Réallocation d'emplois par des employeurs en expansion et en contraction (juin 2005-juin 2011)

Période	Employeurs en expansion	Création d'emplois par employeurs en expansion		Employeurs en contraction	Destruction d'emplois par employeurs en contraction	
	nombre	nombre	%	nombre	nombre	%
2010-2011	52.781	176.506	4,6	43.079	119.238	3,1
2009-2010	50.149	173.550	4,6	43.458	133.043	3,5
2008-2009	48.758	157.455	4,2	46.345	169.674	4,5
2007-2008	54.149	201.735	5,4	42.096	120.526	3,2
2006-2007	52.885	184.329	5,0	41.434	128.298	3,5
2005-2006	50.604	172.355	4,7	41.543	129.853	3,6

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

- Réallocation des emplois par les employeurs entrants et sortants

Dans la période 2010-2011, 25 800 entreprises et organisations ont **débuté une activité d'employeur**. Ensemble, elles ont créé 41 700 emplois, soit près de 20% du nombre total d'emplois créés. Le **pourcentage des employeurs entrants** (la proportion de nouveaux employeurs par rapport au nombre total d'employeurs actifs) s'est élevé à 10,4%, ce qui est en légère augmentation par rapport à la période 2009-2010.

Entre juin 2010 et juin 2011, 24 600 employeurs ont **cessé d'occuper** du personnel. Cela a conduit à 44 900 suppressions d'emplois, soit plus du quart du nombre total de destructions d'emplois (27,4%). Le **pourcentage des employeurs sortants** a atteint 9,9%. Ce pourcentage ne change guère tout au long de la période observée de 2005 à 2011.

Tableau 2 Réallocation d'emplois par entrants et sortants (juin 2005-juin 2011)

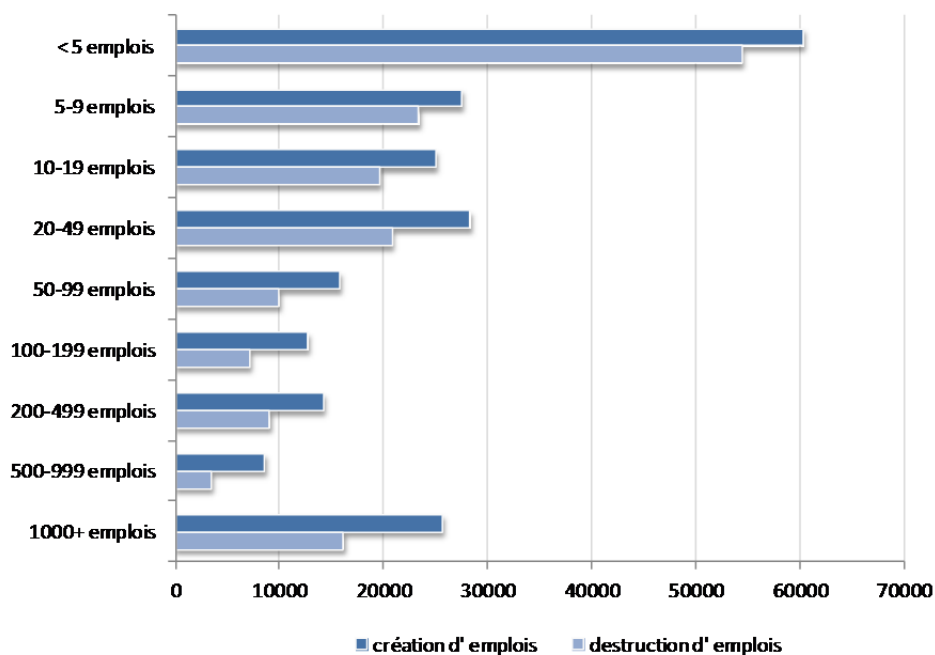
Période	Entrants	Création d'emplois par entrants		Sortants	Destruction d'emplois par sortants	
	nombre	nombre	%	nombre	nombre	%
2010-2011	25.763	41.738	1,1	24.551	44.932	1,2
2009-2010	24.587	41.753	1,1	24.018	44.355	1,2
2008-2009	24.531	40.967	1,1	24.865	48.598	1,3
2007-2008	26.416	45.766	1,2	24.129	42.777	1,1
2006-2007	26.360	45.319	1,2	24.126	45.514	1,2
2005-2006	25.520	44.248	1,2	23.814	43.619	1,2

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

## 2. Examen par taille de l'entreprise

L'emploi connaît une dynamique plus importante dans les petites entreprises que dans les grandes: la réallocation d'emplois, c'est-à-dire la somme des emplois créés et supprimés, y est plus importante que dans les grandes entreprises. Cela vaut tant pour les chiffres absolus, il y a plus d'emplois créés et détruits au sein des PME, que pour les chiffres relatifs, les taux de création et de destruction d'emplois y sont plus élevés (voir tableau B1).

Graphique 2 Réallocation d'emplois par taille d'employeur (juin 2010- juin 2011)



© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Quelle que soit la taille des entreprises, la création d'emplois pendant la période 2010-2011 s'est avérée de nouveau plus importante que la destruction d'emplois. Le redressement du marché du travail a donc eu partout mais pas toujours de la même manière. Dans les **petites entreprises** (moins de 50 travailleurs) l'emploi a augmenté de 22 900 postes de travail, ce qui représente 2,0% du total de postes de travail dans ces petites entreprises. Les petites entreprises sont intervenues à raison de 42,0% dans la croissance de l'emploi dans la période 2010-2011. Cette croissance est surtout le fait d'une augmentation de la création d'emplois, le nombre des emplois détruits restant plutôt stable.

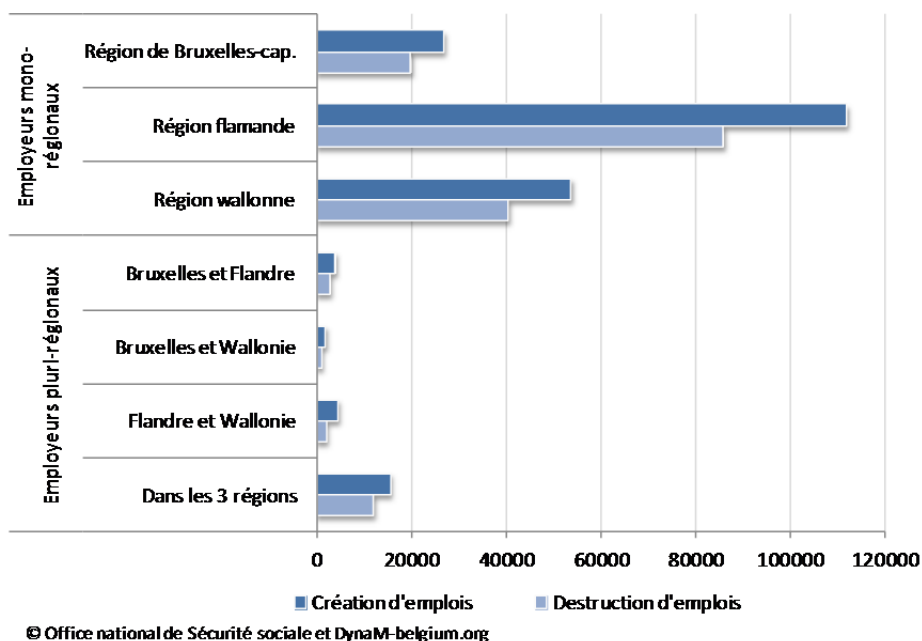
Au sein des **entreprises moyennes** (entre 50 et 199 travailleurs), le redressement du marché du travail s'est également maintenu. L'emploi a crû de 11 400 postes de travail, ce qui donne un taux de croissance de 1,9%, à comparer avec un taux de 1,2% pour l'année précédente. La croissance dans ce groupe est surtout l'effet d'une diminution de la destruction d'emplois, le nombre des emplois créés étant plutôt stable.

Dans les **grandes entreprises** (200 travailleurs et plus), l'emploi au cours de la période 2010-2011 a augmenté de 19 700 postes de travail, ce qui est supérieur à la période précédente, au cours de laquelle 16 800 emplois supplémentaires avaient été créés. Par rapport au nombre total de postes de travail, le taux de croissance monte légèrement, de 0,8% à 0,9%. Cette croissance est la conséquence d'une forte diminution de la destruction d'emplois, qui a surpassé l'effet de la diminution de la création d'emplois.

### 3. Examen par région

La plupart des employeurs (99,2%) sont "monorégionaux": tous leurs travailleurs sont occupés dans une seule région. La création et la destruction d'emplois peuvent donc être affectées à cette région. Il existe cependant un groupe restreint d'entreprises, généralement de grande taille, qui sont actives dans plusieurs régions. Pour la période 2010-2011, cela concerne 0,8% du nombre d'employeurs et 37,1% du nombre total d'emplois. La progression ou la régression de l'emploi chez ces employeurs "plurirégionaux" ne peuvent pas être réparties selon un critère régional.

Graphique 3 Réallocation d'emplois par région de l'employeur



En **Flandre**, les employeurs monorégionaux en expansion et ceux qui démarrent leur activité ont créé 111 800 nouveaux emplois pendant la période 2010-2011 (ce qui correspond à un taux de création de 7,3%) alors que 85 800 emplois disparaissaient dans les entreprises en contraction et celles cessant d'employer des travailleurs salariés (le taux de destruction étant de 6,2%). Par conséquent, la période 2010-2011 a été marquée par une progression de l'emploi de 1,7% (+25 900 emplois). La période 2009-2010 avait enregistré un taux de croissance de 1%.

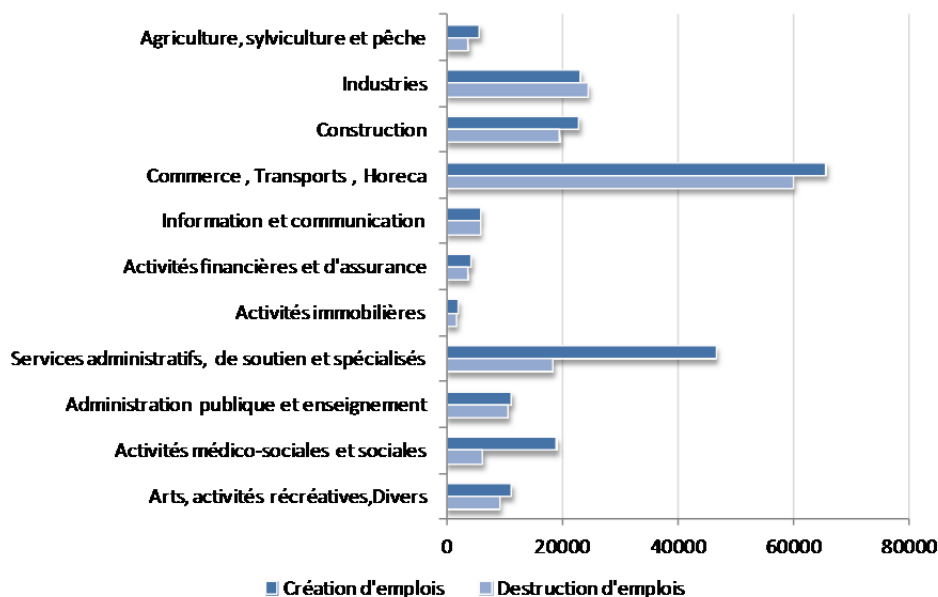
En **Wallonie**, les entreprises monorégionales ont créé 53 700 nouveaux emplois au cours de la période 2010-2011 (7,7% comme taux de création) alors que 44 400 emplois disparaissaient (5,8% comme taux de destruction). La croissance nette a atteint un taux de 1,9% (+13 300 emplois) et était donc un peu plus importante que durant la période 2009-2010 (1,7%).

Pour les employeurs monorégionaux de la **Région de Bruxelles-Capitale**, le nombre d'emplois créés s'élève à 26 900 (taux de création: 8,4%) et le nombre d'emplois supprimés est de 20 000 (taux de destruction: 6,2%). Le résultat net enregistré consiste en une croissance nette de l'emploi de 2,2% (+6 900 emplois) en 2010-2011, ce qui est bien au-dessus du taux de croissance de 1,4% mesuré pour la période 2009-2010.

Les **employeurs plurirégionaux** sont essentiellement de grandes entreprises actives, pour la plupart, dans le secteur "O-P Administration publique et Enseignement". La prépondérance de ce secteur peut expliquer un nombre peu élevé d'emplois créés et supprimés par rapport aux employeurs monorégionaux.

#### 4. Examen sous l'angle de l'activité économique

Graphique 4 Réallocation d'emplois par activité économique (juin 2010-juin 2011)



© Office national de Sécurité sociale et Dynam-belgium.org

L'emploi dans **l'industrie** s'est redressé en 2010-2011. Il y a encore eu une perte nette de 1 300 emplois, mais cette perte d'emplois a été largement inférieure aux niveaux atteints en 2009-2010 et en 2008-2009, avec respectivement 16 800 et 25 400 emplois perdus. Derrière cette évolution nette se cache une augmentation de la création d'emplois (23 200 postes de travail ou 4,2%) et une forte diminution de la destruction d'emplois (24 500 postes de travail ou 4,4%).

Le **secteur de la construction** se caractérise par de fortes dynamiques sur le marché du travail avec des taux de création et de destruction d'emplois supérieurs à 9% du nombre total de postes de travail dans le secteur. En 2010-2011, le taux de destruction d'emplois a connu une légère baisse (9,2%), alors que le taux de création d'emplois a atteint 10,7%. De ce fait, le nombre d'emplois dans le secteur a augmenté de 3 300 unités (1,5%).

En termes absolus, ce sont les secteurs du **commerce**, du **transport et de l'entreposage** et de **l'horeca** qui créent et suppriment le plus d'emplois: dans la période 2010-2011, le nombre de créations a atteint 65 700 alors que le nombre de suppressions d'emplois a avoisiné les 60 100. Le taux de création d'emplois a légèrement augmenté (7,8%) pendant que le taux de destruction d'emplois restait stable à 7,2%.

Dans le secteur de **l'information et de la communication** et dans celui des **activités financières et des assurances**, l'emploi a reculé de façon très importante pendant la période 2009-2010. Au cours de la période 2010-2011, l'emploi est resté stable. Dans le secteur de l'information et de la communication, c'est

surtout sous l'effet d'un taux de création d'emplois plus élevé; par contre dans le secteur des activités financières et des assurances, on constate surtout l'effet d'une diminution du taux de destruction d'emplois.

Dans le secteur des **services administratifs, de soutien et spécialisés**, l'ampleur du retournement de tendance en 2009-2010 ne passait pas inaperçu. Les agences d'intérim et les entreprises de nettoyage émergent, entre autres, à ce secteur, qui fournit des services qui demandent beaucoup de main-d'œuvre, de sorte que toute augmentation ou diminution de la demande se traduit immédiatement par des créations ou des destructions d'emplois. Durant la période 2010-2011, la création d'emplois n'a diminué que de manière limitée par rapport à la période précédente (de 50 700 à 46 700 emplois). La destruction d'emplois est restée au même niveau (de 20 100 à 18 400 emplois). Au total, l'emploi a augmenté de 6,0% au cours de cette période.

Le secteur **quartaire** est traditionnellement le secteur le moins sensible à la conjoncture. Le secteur **administration publique et enseignement** ne connaît quasiment pas d'évolution de l'emploi au cours de la période 2010-2011. Les créations d'emplois, déjà fort limitées, ont encore diminué et les pertes d'emplois sont restées au même niveau. C'est le secteur des **activités médico-sociales et sociales** qui se taille la part du lion dans la création d'emplois. Entre juin 2010 et juin 2011 19 100 emplois ont été créés par des employeurs en expansion ou qui démarraient leur activité alors que les pertes d'emplois dans les entreprises en contraction ou cessant d'occuper des travailleurs se sont limitées à 6 300. L'emploi a dès lors connu une progression nette de 12 800 postes de travail, ce qui représente 2,8% du total des postes de travail dans ce secteur.

## Annexes

Tableau B1 - Réallocation d'emplois par taille d'employeur (Belgique, données annuelles)

Taille	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	215.303	218.244	177.398	164.190	37.905	54.054
< 5 emplois	57.961	60.351	53.092	54.460	4.869	5.891
5-9 emplois	27.147	27.512	23.559	23.406	3.588	4.106
10-19 emplois	22.816	25.024	20.812	19.622	2.004	5.402
20-49 emplois	25.945	28.350	22.433	20.820	3.512	7.530
50-99 emplois	15.155	15.788	11.220	9.982	3.935	5.806
100-199 emplois	13.113	12.739	9.924	7.169	3.189	5.570
200-499 emplois	11.173	14.226	11.265	9.080	-92	5.146
500-999 emplois	10.474	8.592	5.293	3.467	5.181	5.125
1000+ emplois	31.519	25.662	19.800	16.184	11.719	9.478
Taille	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	5,7	5,7	4,7	4,3	1,0	1,4
< 5 emplois	20,4	21,2	18,7	19,1	1,7	2,1
5-9 emplois	12,5	12,6	10,9	10,7	1,7	1,9
10-19 emplois	9,3	10,1	8,5	7,9	0,8	2,2
20-49 emplois	6,7	7,3	5,8	5,3	0,9	1,9
50-99 emplois	5,4	5,5	4,0	3,5	1,4	2,0
100-199 emplois	4,3	4,2	3,3	2,4	1,1	1,9
200-499 emplois	2,9	3,5	2,9	2,3	0,0	1,3
500-999 emplois	4,0	3,2	2,0	1,3	2,0	1,9
1000+ emplois	2,2	1,8	1,4	1,1	0,8	0,7

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B2 Réallocation d'emplois par localisation des employeurs (Belgique, données annuelles)

Région	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	215.303	21.8244	177.398	164.190	37.905	54.054
<b>Employeurs monorégionaux</b>						
Région de Bruxelles capitale	25.834	26.850	21.534	19.958	4.300	6.892
Région flamande	102.537	111.738	92.317	85.811	10.220	25.927
Région wallonne	52.573	53.686	41.282	40.396	11.291	13.290
<b>Employeurs plurirégionaux</b>						
Régions de Bruxelles cap & flamande	5.994	3.988	4.332	2.844	1.662	1.144
Régions de Bruxelles cap & wallonne	3.036	1.868	1.561	1.030	1.475	838
Régions flamande & wallonne	3.597	4.528	3.794	2.112	-197	2.416
dans les 3 régions	21.732	15.586	12.578	12.039	9.154	3.547
Région	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	5,7	5,7	4,7	4,3	1,0	1,4
<b>Employeurs monorégionaux</b>						
Région de Bruxelles capitale	8,2	8,4	6,8	6,2	1,4	2,2
Région flamande	6,8	7,3	6,1	5,6	0,7	1,7
Région wallonne	7,8	7,7	6,1	5,8	1,7	1,9
<b>Employeurs plurirégionaux</b>						
Régions de Bruxelles cap & flamande	1,8	1,2	1,3	0,9	0,5	0,4
Régions de Bruxelles cap & wallonne	3,4	1,0	3,6	0,5	-0,2	0,4
Régions flamande & wallonne	1,8	4,1	0,9	1,9	0,9	2,2
dans les 3 régions	3,2	2,3	1,9	1,8	1,4	0,5

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B3 Réallocation d'emplois par activité économique de l'employeur (Belgique, données annuelles)

Activité économique	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	215.303	218.244	177.398	164.170	37.905	54.074
Agriculture, sylviculture et pêche	3.817	5.727	3.674	3.826	143	1.901
Industries	16.395	23.191	33.210	24.502	-16.815	-1.311
Construction	20.832	22.947	20.173	19.696	659	3.251
Commerce , Transports , Horeca	62.390	65.706	59.832	60.066	2.558	5.640
Information et communication	4.543	5.952	6.400	5.863	-1.857	89
Activités financières et d'assurance	3.698	4.290	6.036	3.823	-2.338	467
Activités immobilières	1.899	2.058	1.614	1.742	285	316
Services administratifs, de soutien et spécialisés	50.705	46.652	20.090	18.442	30.615	28.210
Administration publique et enseignement	17.294	11.288	10.430	10.708	6.864	580
Activités médico-sociales et sociales	22.013	19.125	6.347	6.301	15.666	12.824
Arts, activités récréatives, Divers	11.717	11.308	9.592	9.201	2.125	2.107
Activité économique	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011	2009-2010	2010-2011
Total	5,7	5,7	4,7	4,3	1,0	1,4
Agriculture, sylviculture et pêche	19,1	25,5	18,4	17,0	0,7	8,5
Industries	2,9	4,2	5,8	4,4	-3,0	-0,2
Construction	9,8	10,7	9,5	9,2	0,3	1,5
Commerce , Transports , Horeca	7,5	7,8	7,2	7,2	0,3	0,7
Information et communication	4,7	6,2	6,6	6,1	-1,9	0,1
Activités financières et d'assurance	2,8	3,2	4,6	2,8	-1,8	0,3
Activités immobilières	9,9	10,6	8,4	9,0	1,5	1,6
Services administratifs, de soutien et spécialisés	11,3	10,0	4,5	3,9	6,8	6,0
Administration publique et enseignement	1,9	1,2	1,1	1,2	0,8	0,1
Activités médico-sociales et sociales	5,1	4,2	1,5	1,4	3,6	2,8
Arts, activités récréatives, Divers	10,2	9,7	8,4	7,9	1,9	1,8

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

## Définitions et méthode

Ce release contient les données annuelles portant sur la création et la destruction d'emplois et sur les employeurs entrants et sortants en Belgique.

Le texte ci-dessous reprend les définitions utilisées et une brève description de la méthode. Pour plus de détails, consulter la page Méthode: [dynam-belgium.org/Methode](http://dynam-belgium.org/Methode)

- **Source des données**

Les chiffres DynaM sont issus de bases de données administratives, gérées par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Les chiffres DynaM couvrent 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1 165 postes de travail).

- **Unités statistiques**

**Employeur:** un **employeur** est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés).

**Poste de travail/emploi:** repose sur le dénombrement des travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

- **Définitions**

**Création d'emplois:** augmentation du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année  $t-1$  - 30 juin année  $t$ ) est supérieur à celui au début de la période. La création d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

**Destruction d'emplois:** diminution du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année  $t-1$  - 30 juin année  $t$ ) est inférieur à celui au début de la période. La destruction d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, ...) n'est pas prise en considération.

**Employeur entrant:** nouvel employeur qui ne dispose d'aucun emploi au début du trimestre et d'au moins un emploi à la fin du trimestre. La réactivation d'employeurs "dormants", c.-à-d. des employeurs qui durant une période limitée (4 trimestres ou moins) n'emploient pas de salariés et, après celle-ci, en recrutent de nouveaux, ne sera pas considérée comme l'arrivée d'un nouvel employeur. Les entreprises issues d'une fusion, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise ne sont pas considérées comme employeurs entrants.

**Employeur sortant:** entreprise qui occupait du personnel et qui n'en occupe plus. Les employeurs qui disparaissent suite à une fusion, une scission ou un changement de numéro d'entreprise ne sont pas pris en considération.

- **Méthode**

L'élaboration des chiffres et indicateurs portant sur la création/destruction d'emplois et les employeurs entrants/sortants repose sur une méthodologie validée scientifiquement, utilisant le couplage d'enregistrements. Le but de ce couplage d'enregistrements est de reconstituer l'historique de chaque entreprise. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante pour réaliser un tel couplage d'enregistrements en s'appuyant sur la disponibilité des relations entre employeurs et travailleurs (Geurts &

Vets, 2011). La méthode de calcul de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996) pour la création et destruction d'emplois est adoptée.

- **Références**

EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.

Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge / London.

Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.

## Plus d'infos

Pour plus d'informations, procédez de la manière suivante:

- En ce qui concerne la source des données et les statistiques de base  
ONSS - Direction des Statistiques: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ [peter.vets@onss.fgov.be](mailto:peter.vets@onss.fgov.be)
- En ce qui concerne la méthodologie et les indicateurs  
HIVA: Vicky Heylen ▪ Tél. 016 32 31 17 ▪ [vicky.heylen@kuleuven.be](mailto:vicky.heylen@kuleuven.be)